

/BA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-307 DU 29 JUIN 1997

Chargeant Monsieur Théophile N'DA,
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de
l'Administration Territoriale de l'intérim
du Président de la République pour compter
du 29 juin 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er. - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Théophile N'DA, Ministre
de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale est chargé
d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour
PRETORIA (République Sud-Africaine).

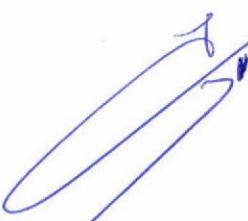
Article 2.- Il est délégué à Monsieur Théophile N'DA durant cette période,
les pouvoirs de Chef de Gouvernement.

.../...

Article 3. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 JUIN 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU. -

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 2 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-